

Paris, le 8 novembre 2005

Le débat public sur la gestion des déchets radioactifs entre dans sa phase « Démocratie et déchets »

Après les auditions du public de septembre en régions et les réunions à dominante scientifique d'octobre à la Cité des sciences et de l'industrie à Paris, le débat public sur la gestion des déchets radioactifs entame une série de conférences-débats autour du thème « Démocratie et déchets radioactifs ». L'occasion de préparer l'avenir en abordant des questions de société clé liées à la problématique des déchets radioactifs.

I. Septembre-octobre : des préoccupations du public à l'examen des choix scientifiques

Les auditions du public de septembre : un premier inventaire des arguments

Lancé début septembre, le débat public sur la gestion des déchets radioactifs a commencé par des auditions du public dans les trois territoires concernés par les axes de recherche sur la gestion des déchets radioactifs : Bar-le-Duc, Saint-Dizier, Pont du Gard et Cherbourg. Ces auditions du public ont attiré plus d'un millier de citoyens désireux de donner leur avis ou d'en savoir plus sur la question. Les 17 heures d'audition ont ainsi permis de faire le tour des interrogations et préoccupations des populations et de dresser un premier inventaire des arguments grâce aux réponses apportées par les acteurs du nucléaire invités par la CPDP.

Lors des quatre auditions du public, la Commission Particulière du débat public a fait les premiers constats suivants :

1 - Le public reconnaît l'intérêt de l'inventaire et du plan de gestion des déchets, mais en pointe les lacunes. En effet, si les trois axes de recherche concernent les déchets de haute activité radioactive à vie longue, que va-t-on faire des autres déchets -déchets de moyenne activité radioactive, déchets issus du démantèlement de centrales, déchets militaires- ?

2 - La première préoccupation des habitants auditionnés concerne les risques des déchets radioactifs pour la santé et l'environnement : la radioactivité est assimilée au risque de cancer. Les normes de protection sont-elles suffisantes ?

3 - Les différents publics des auditions partagent une même inquiétude concernant la capacité de la société à protéger les générations à venir : on se soucie des missions qui leur seront confiées, sur le coût et le financement des opérations à long terme, d'autant plus que la capacité de la société à rester vigilante sur le long terme n'est pas certaine.

4 - Le public a conscience que la sûreté des déchets et des matières nucléaires ne dépend pas seulement de la technique, mais aussi des conditions sociales et économiques de sa mise en oeuvre : il s'interroge sur la volonté des pouvoirs publics à donner au nucléaire les moyens de ses ambitions, qui demandent argent, personnel compétent et organisation adaptée. En outre, la privatisation possible des exploitants nucléaires est perçue comme un risque sur la qualité de sûreté (pression sur les coûts, dérégulation qui fragmenterait les responsabilités).

5 - Peu sont convaincus d'une totale transparence du nucléaire. En terme d'information disponible, on constate que même si les populations sont relativement éduquées quant au sujet, elles demandent une plus grande diffusion de la connaissance concernant les déchets, de façon générale. S'agissant des décisions prises, on assiste à une mise en doute de certaines affirmations (par exemple : les conditions de faisabilité de la « réversibilité »...) et à la demande d'une clarté plus grande des rôles respectifs des acteurs. Ainsi, l'inscription de cette obligation de transparence dans un cadre législatif est demandée. En somme, les pouvoirs publics doivent rester l'organisme de tutelle de l'ensemble de la filière, pour garantir la transparence des informations pour le citoyen.

Ces craintes rejoignent celles d'une certaine fuite en avant de la part des acteurs du nucléaire : « Peut-on encore, si on le veut, sortir du nucléaire ? », « Travaille-t-on à développer les énergies renouvelables ? », « Veut-on vraiment éliminer les déchets ? »...

6 - Enfin, le grand public, comme les associations, a affirmé sa volonté d'avoir des élus présents à ses côtés pour l'accompagner dans ce débat public, puisque ce sont les parlementaires qui auront à se prononcer sur les choix à venir dans le cadre de la loi de 2006.

Au-delà de ces préoccupations communes aux populations des trois régions auditionnées, ont été mises en avant des questions et revendications plus spécifiques à chaque site :

- **à Bar-le-Duc et Saint-Dizier :**

Le public a rappelé sa volonté d'être consulté sur la construction possible d'un site de stockage géologique dans leur région à travers un **référendum local** (une pétition a déjà rassemblé 45 000 signatures). Dans l'éventualité de l'installation de ce site, le public a également demandé la garantie d'un développement économique pérenne et le respect d'un principe de précaution en matière de santé. Pour les populations, le débat public ne doit pas servir de prétexte au refus du référendum.

Le public s'interroge sur les risques liés au stockage en couches géologiques profondes : quelles conséquences auraient des failles dans les couches géologiques ? Quid d'une éventuelle contamination de la nappe phréatique ou de la vitesse de propagation des radioéléments à travers les couches de terrain ? La norme fixée est-elle suffisamment sévère pour assurer la sûreté des enfants lorsque la radioactivité atteindra la biosphère ? Comment éviter, dans plusieurs centaines d'années, le percement de la couche de terrain quand la mémoire du stockage sera perdue ?

Enfin, les populations se demandent pourquoi il n'y a pas eu de deuxième laboratoire de recherche comme le prévoyait la loi de 1991. Le seul laboratoire qui existe est à Bure et les populations se sentent « piégées », alors même que les pouvoirs publics se sont mis hors la loi en ne parvenant pas à faire accepter un laboratoire sur un autre site.

- **au Pont du Gard,** le public a demandé plus de transparence sur la localisation des déchets et des matières nucléaires (plutonium...).
- **à Cherbourg :** les populations s'inquiètent particulièrement des risques sur la santé liés à l'exposition aux déchets. Le public a fait part de son inquiétude concernant la privatisation possible de certains acteurs du nucléaire et du risque sur la sûreté des installations qui pourrait en découler.

Les tables rondes scientifiques et techniques d'octobre : quelles solutions ? Et pour quels déchets ?

Afin d'aborder de manière plus approfondie les trois axes de recherche en matière de gestion des déchets radioactifs et les problématiques qui s'y rapportent, la CPDP a choisi de faire étape à la Cité des sciences et de l'industrie les 1^{er}, 8 et 22 octobre. Ces trois journées ont été l'occasion de faire un point sur « les problèmes, les solutions et les choix » possibles au regard des connaissances scientifiques et techniques acquises à ce jour sur la question des déchets radioactifs. Des experts (industriels, organismes d'évaluation, associations...) se sont succédés à la tribune pour apporter leur contribution au débat et dialoguer avec le public.

- **1^{er} octobre : journée consacrée à l'exposé des problèmes posés par les déchets nucléaires et à l'entreposage de longue durée.**

1 - Où sont les déchets nucléaires, comment sont-ils gérés aujourd'hui ?

Inventaire de l'Andra, projet de Plan National de Gestion des Déchets Radioactifs (PNGDR), question des déchets de moyenne activité à vie longue..., cette séance a été l'occasion de traiter tout l'éventail des déchets et matières radioactifs. Elle a également permis, entre autres choses, d'identifier deux sujets potentiels pour la loi de 2006 :

- la propriété des déchets : si les producteurs de déchets en sont aujourd'hui les propriétaires, cette propriété doit, à terme, être transférée à l'Etat. La représentante du Gouvernement a exprimé sa volonté de pérenniser la mission de l'Andra.
- Le rôle des CLIS : le débat a permis de témoigner du rôle positif des CLIS (Commissions locales d'information et de sûreté) dont la mission pourrait être renforcée.

2 - Radioactivité, santé et radioprotection

Si tout le monde s'accorde à dire que les déchets radioactifs sont dangereux, une question demeure : les mesures mises en place aujourd'hui sont-elles de nature à réduire les risques ? En France, tous les déchets radioactifs font l'objet de mesures de radioprotection en conformité, voire en deçà, des seuils fixés au niveau international. Mais, il existe une controverse sur les dangers des faibles doses, aucune étude épidémiologique ne confirmant ou ne démentant le lien entre faibles doses et cancers.

3 - L'entreposage peut-il être une solution pérenne à la suite des recherches de 1991 ?

Entreposer en surface ou en sub-surface, c'est avoir confiance dans les générations futures pour s'occuper des déchets radioactifs - ce qui implique une organisation rigoureuse, avec une mesure permanente de la radioactivité susceptible d'être présente dans les colis de stockage, une intervention de maintenance lorsqu'un colis est jugé trop usé, etc. La séance a mis en lumière les deux avantages de cet axe : d'abord, sa réversibilité; ensuite, le fait qu'il permet de gérer toutes les catégories de déchets (déchets à moyenne activité et à vie longue, produits de démantèlement, combustibles MOX usés ...).

- **8 octobre : journée consacrée à la question de la séparation/transmutation et aux scénarios d'évolution à long terme.**

1 - Le retraitement : quel bilan du point de vue des déchets ?

Le retraitement pose de nombreuses questions. Parce qu'il produit le plutonium, matière extrêmement dangereuse, à la fois déchet et matière valorisable, le retraitement est couramment remis en question. Or, même si la France décide d'arrêter toute activité nucléaire, 400 tonnes de plutonium devront, quoi qu'il arrive, être traitées. En outre, s'il permet de diminuer le volume des déchets, le retraitement ne réduit en rien leur dangerosité. Enfin, comme il implique des manipulations supplémentaires, il entraîne une multiplication des risques.

2 - La séparation-transmutation : voie de recherche réaliste ou rêve d'alchimiste ?

Si la faisabilité de la séparation n'est pas encore démontrée, celle de la transmutation ne fait aujourd'hui plus aucun doute. Son intérêt est incontestable puisque la transmutation permet de diminuer le danger des déchets de haute activité à vie longue. Mais plusieurs questions se posent : doit-on mettre en œuvre ce mode de gestion à un niveau industriel ? De quelle manière ? Cela en vaut-il la peine, puisque les déchets transmutés doivent également être stockés ou entreposés ? Le seul fait de poursuivre des recherches sur ce sujet ne suppose-t-il pas de facto la poursuite du nucléaire ?

3 - A long terme : quels déchets en fonction de quels scénarios ?

La présentation de scénarios contrastés a mis en évidence le lien entre le choix de politique énergétique et la difficulté de gestion des déchets. Cette séance a néanmoins permis de comprendre que le débat qui aura lieu aux alentours de 2020 sur le renouvellement du parc actuel électronucléaire constituera un moment clé dans la politique énergétique française.

- **22 octobre : journée de conclusion du cycle consacrée au stockage géologique, aux expériences étrangères en matière de gestion des déchets radioactifs et aux choix futurs.**

1 – Le stockage géologique : la mise en question par les publics concernés

Considéré par la communauté scientifique après cinquante ans de débats comme la solution la plus probable pour la gestion des déchets radioactifs sur le long terme, le stockage géologique soulève beaucoup d'interrogations dans le public. A travers une matinée dédiée, le débat a abordé de manière approfondie tous les aspects du sujet, aussi bien techniques, économiques que sanitaires : réversibilité et sûreté, volumes de stockage envisagés, avantages de l'argile, coût du stockage sur le long terme, raisons du choix de Bure pour le laboratoire de recherche...

2 – Premiers enseignements et transition vers les réunions de novembre « Démocratie et déchets radioactifs »

La journée du 22 octobre avait également pour vocation de préparer les réunions de novembre à venir en dégageant les premiers enseignements des deux mois de débat écoulés et en ébauchant des pistes de réflexion à partir des questions évoquées. La discussion a été enrichie par la présentation des expériences suédoises, belges et canadiennes en matière de gestion des déchets radioactifs et les leçons qu'il est possible d'en retenir pour les choix auxquels la France sera confrontée dans les années à venir.

NB : Les comptes-rendus de toutes les réunions publiques de septembre et octobre et les nouveaux cahiers d'acteurs sont disponibles sur le site Internet du débat : www.debatpublic-dechets-radioactifs.org.

II. Novembre : le tour de France des arguments se poursuit autour du thème « Démocratie et déchets radioactifs »

Le débat se poursuit en novembre avec une série de conférences-débats sur le thème « Démocratie et déchets radioactifs » à travers laquelle la Commission Particulière du débat public souhaite poser les questions de société liées à la question des déchets radioactifs auxquelles la France est et sera confrontée demain. Ces conférences, organisées à Joinville, Caen, Nancy et Marseille, seront l'occasion de préparer l'avenir en évoquant les « chantiers » à venir en termes de prises de décision sur la question des déchets et, en croisant les expertises, d'aborder les solutions qu'il est déjà permis d'envisager.

Du « gouvernement » à la « gouvernance »

Au terme général et parfois contesté de gouvernance, la Commission particulière du débat public a donné un contenu limité, dont elle a organisé l'analyse en quatre séances. Les réunions de septembre et d'octobre n'ont pas bouleversé ce schéma, mais elles ont incité la CPDP à en modifier fortement les contenus. Le format de « conférences-débats » qui avait été imaginé à l'origine se révèle aujourd'hui dépassé dans certains cas, confirmé dans d'autres. Le poids relatif des thèmes, et donc le temps à leur consacrer, se trouvent également fortement modifiés.

Au terme des deux premiers tiers du débat, la gouvernance apparaît clairement comme la grande affaire. A la lumière des aspirations exprimées depuis deux mois, on peut même avancer qu'il s'agit de passer du gouvernement de la gestion des déchets à haute activité et à vie longue par les seuls responsables, à la gouvernance des déchets et matières nucléaires impliquant dans la préparation des décisions, l'ensemble de ceux qui sont concernés.

Le débat lui-même s'intègre dans cette définition : il vise à rassembler le maximum d'éléments pour éclairer le rendez-vous de 2006. En effet, la loi de 1991, en exigeant qu'en 2006 le Gouvernement présente un projet de loi sur la gestion des déchets nucléaires, et le Gouvernement, en saisissant la Commission nationale du débat public sur la gestion des déchets nucléaires, ont créé les conditions d'un véritable rendez-vous permettant de passer en revue tous les problèmes afin que chacun d'entre eux bénéficie du traitement, législatif ou autre, le plus approprié.

Récapituler les points que le débat technique propose à l'agenda de ce rendez-vous, esquisser et discuter des manières de les intégrer dans une « gouvernance », voilà l'ambition de la CPDP pour les quatre réunions publiques de novembre.

Joinville - mercredi 9 novembre à 18h

**Salle des Fêtes - Place Charles de Gaulle
52 300 Joinville**

Réunion d'un débat d'options générales, Joinville ressemble à un débat sur un ouvrage particulier. Cette réunion reproduit la situation type décrite par le rapport du Conseil d'État qui a inspiré la loi « Démocratie de proximité » de 2002. C'est le cas où l'Etat envisage d'implanter dans un territoire particulier un ouvrage d'intérêt national, sans que cet ouvrage présente par lui-même un bilan si évidemment positif pour le territoire qu'il emporte l'adhésion unanime. Le débat doit, selon le Conseil d'Etat, considérer qu'il s'agit de deux intérêts généraux légitimes, et chercher les moyens de les concilier.

L'objet du débat

Les discussions ont clairement montré que la seule décision opérationnelle susceptible d'être prise en 2006 est celle de poursuivre ou non le laboratoire de l'Andra à Bure, ce que l'on peut appeler phase 2 du laboratoire.

Mais il faut aussi répondre à tous ceux qui s'opposent à ce laboratoire car, pour eux, les investissements consentis ne peuvent que déboucher sur une décision de stockage géologique. Pour cela, il convient de rappeler ce que le ministère de l'Industrie a répété plusieurs fois : « Il ne faut pas brûler les étapes ; il faut une deuxième phase de recherches qui devra elle aussi être évaluée ; le stockage ne se fera pas si sa faisabilité n'est pas démontrée ; dans le domaine nucléaire, l'État a montré qu'il était capable d'arrêter, y compris lorsque des investissements importants avaient été réalisés. »

La nature de la critique situe l'ambition des mesures à rechercher

Les seules questions posées à Bar-le-Duc et Saint-Dizier sur l'accompagnement économique ont laissé planer l'idée que les élus favorables au laboratoire l'avaient accepté en échange des subventions qui l'ont accompagné. Et cette interprétation déclenche l'accusation de s'être laissés acheter.

Cependant, même ceux qui ont accepté le laboratoire et en ont soutenu le projet, soulignent qu'ils n'en attendaient pas seulement des financements, mais surtout des emplois. La réalité est loin de leurs espérances. De sorte que, pour eux, la question de la phase 2 du laboratoire est celle de son impact, direct ou indirect, en termes d'emplois induits. Or, l'impact direct ne peut qu'être identique à celui de la première phase. Il reste donc à débattre de l'impact indirect que peut avoir la seconde phase du laboratoire : tel doit être l'objet de la réunion de Joinville.

On peut mesurer l'ambition avec laquelle il doit être poursuivi lorsque l'on entend divers intervenants déplorer l'atteinte infligée à l'identité du territoire et afficher l'attachement qu'ils lui portent. Ceux-là peuvent-ils se satisfaire de compensations financières ? Peuvent-ils même se satisfaire de quelques promesses de localisation d'emplois ? Seul un projet d'ensemble, cohérent et attractif, répondant à des attentes profondes et donnant une nouvelle identité à ces territoires pourrait, éventuellement, être à la hauteur de ces attentes. Un tel projet ne peut se déduire du laboratoire, mais celui-ci peut être l'occasion de le construire en partenariat avec le secteur nucléaire.

Une telle ambition s'impose d'autant plus si l'on désire répondre à ceux qui sont convaincus que le choix de la Meuse et de la Haute-Marne est exclusivement lié à la faiblesse de la densité de population de ces territoires. Un projet de développement global, visant justement à éviter le scénario de l'inacceptable décroissance démographique serait une réponse directe à une telle interprétation.

Le déroulement de la réunion

C'est en partant de cette problématique que la Commission particulière propose le déroulement suivant pour la réunion de Joinville :

1. Introduction par la CPDP.
2. La problématique de l'accompagnement économique vu par ceux qui ont animé la première phase et par des opposants.
3. Les questions du public et sa manière de voir les choses.
4. La réponse du secteur de l'énergie nucléaire.
5. La notion de projet de développement local : un exemple en Bretagne, des généralités à partir de l'expérience de la DATAR.
6. Nouvelles questions du public et réponses de la table ronde.

Débat public équitable et partage des connaissances, le cas général et le cas secret défense

Caen - lundi 14 novembre à 17h

**Caen Expo-Congrès
3 avenue Albert Sorel
14 000 Caen**

Comment conduire un débat équitable et fructueux sur des sujets à contenu scientifique et technique déterminant ? Comment y parvenir lorsqu'une partie du sujet est confidentielle ? Sur ce thème, le public, les intervenants invités et les responsables se sont beaucoup exprimés. Il ne serait pas faux de dire que par là tout peut commencer...ou tout peut se bloquer.

Le matériau recueilli depuis septembre permet d'envisager les trois sujets propres à structurer **la première partie** des échanges :

- **Le public souhaite disposer d'une vue d'ensemble sur les déchets... et les matières nucléaires.**

Inventaire, solutions de gestion, seuils normatifs : les instruments du pilotage d'ensemble sont disponibles, tout le monde en est conscient. Il s'agit maintenant de procéder par la voie la plus appropriée (législative, réglementaire ou contractuelle) à la consolidation et à l'amélioration de cet ensemble. Cela signifie de consolider les notions de danger et de risque ; de déterminer qui fait quoi et dans quel cadre institutionnel ; de se pencher sur les financements ; peut-être de mieux articuler la vue d'ensemble, l'inventaire et le tableau des solutions de gestion.

Cela implique aussi d'employer systématiquement les trois unités de mesure : volume, poids, nocivité ; de combler les lacunes, surtout au niveau des solutions de gestion ; de donner plus d'efficacité au service public d'enlèvement des déchets en déshérence ; d'accélérer le retour des déchets retraités vers les pays d'origine.

- **Informé... et même partager les connaissances.**

Les exemples étrangers viennent à l'appui des interventions du public pour faire du partage des connaissances la pierre angulaire de la construction de la confiance, et l'accès à une expertise plurielle son instrument privilégié.

Tel devrait être le cas dans le suivi quotidien, mais aussi dans l'élaboration concertée des documents évoqués ci-dessus ; une démarche de cette nature ne doit pas être l'apanage des débats publics organisés par la CNDP.

Il y faut : des moyens, une procédure d'accès (on a vu deux méthodes différentes en France et en Suède par exemple), des capacités d'expertises, point qui n'est pas le plus facile.

- **L'appui sur une science forte... et plurielle.**

Plus on s'oriente vers la gouvernance, plus on a besoin d'intelligence pour parvenir dans les meilleurs délais aux consensus ou aux compromis. L'appui sur une science forte devient un mécanisme essentiel du processus de maturation. La loi de 1991 a eu un effet remarquable de ce point de vue : le rendez-vous de 2006 doit s'assurer que cette « réserve stratégique » d'intelligence et de connaissances sera bien là quand on en aura besoin.

La recherche est le terreau d'une telle science forte. C'est de sa gouvernance dont il convient de débattre.

On s'est interrogé :

- sur ses programmes : faut-il lancer des recherches sur les faibles doses ? Sur le développement économique territorial lié au nucléaire ? Faut-il une recherche seulement orientée par les « responsables opérationnels » ou une part de recherche plus ouverte pour éviter l'irréversibilité ? ;
- sur la manière de la réaliser (par des organismes *ad hoc* ou dans un pluralisme large) ;
- enfin sur son évaluation.

Cette réunion bénéficiera de la présence du Haut Commissaire à l'Energie Atomique, du Directeur général de l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire, de représentants d'associations et du ministère de l'Industrie. Des représentants du milieu associatif ont également été sollicités

Le second temps de la réunion, animé par la CPDP « EPR-Tête de série », sera consacré au thème « débat public et secret défense ». Il devrait permettre d'explorer ou de présenter les pistes susceptibles de dépasser l'opposition entre le nécessaire secret défense et l'ardente obligation, posée par la loi « démocratie de proximité », de débats exhaustifs et transparents.

La décision d'aborder ce thème dans le cadre de cette réunion publique fait suite aux prises de position du milieu associatif en réponse à un courrier du ministre délégué à l'Industrie s'opposant à l'accès, par un collège pluraliste d'experts, aux documents classifiés « confidentiel défense ». Seront évoquées à cette occasion les expériences connues et les solutions adoptées, par divers pays étrangers. La présence de représentants des administrations directement concernées par cette question, notamment du Haut Fonctionnaire de Défense du ministère de l'Industrie, devrait contribuer à l'efficacité des échanges.

Equilibre entre territoires et équilibre entre générations : la pérennité des financements, la pérennité de la mémoire

Nancy - vendredi 18 novembre à 18h

**Ecole des Mines
Amphithéâtre Bertrand Schwartz - Parc Saurupt
54 000 Nancy**

On sait que la décision de réaliser ou non un stockage géologique profond ne peut intervenir avant au moins une dizaine d'années. Il s'agit à Nancy de discuter de la gouvernance de cette période de manière à constituer, pour cette échéance, un dossier aussi complet que possible.

Il a été décidé dès le début du débat que cette séance serait centrée sur les problèmes posés par une décision qui engage le long terme et même le très long terme. Comment, dans un tel cas, assurer une justice entre les charges de la présente génération et celles qu'elle lègue aux générations futures ? Comment assurer un équilibre équitable entre le territoire qui accueillera un tel équipement et la nation elle-même ?

Les débats de septembre et octobre conduisent à faire évoluer ces deux questions, en les précisant. La demande de réversibilité des décisions elles-mêmes, et pas seulement de la solution technique adoptée, a conduit à l'idée « d'avancer sans brûler les étapes ». Or si la décision d'un stockage géologique doit être prise dans une dizaine d'années, celle de fermer un tel stockage interviendrait dans 300 ans, et celle d'y stocker réellement des déchets dans plusieurs décennies.

Deux questions ont été soulevées :

- celle de la pérennité des financements : puisque l'on fera peser des charges sur les générations à venir, il est juste de leur en laisser les moyens,
- celle de la pérennité de la mémoire : devenue au fil des débats la pérennité du gardiennage aussi bien pour l'entreposage que pour le stockage

• **Première question : la pérennité des financements**

Comment faire en sorte que les financements soient suffisants ? Qu'ils soient disponibles au moment voulu ? Comment éviter que des cloisonnements institutionnels ou autres rendent leur utilisation complexe, sinon impossible ?

Ce problème a d'ores et déjà été étudié et fait l'objet d'un rapport de la Cour des Comptes. Aussi la session sera-t-elle introduite par le conseiller maître auteur de ce rapport, autorisé par le Président de la Cour des Comptes à l'exposer oralement et à le mettre en débat. L'opérateur principalement concerné, EDF, fera part de ses remarques, ce qui lancera le débat.

• **Deuxième question : pérennité de la mémoire, pérennité du gardiennage.**

Qu'il s'agisse d'entreposage ou de stockage, les auditions ont montré que la société ne doit pas oublier et qu'elle doit rester vigilante. La réunion de Cherbourg a été très éclairante : la sûreté naît du dialogue constant entre la population et les responsables. Celle de Caen le confirmera certainement. Inversement, aucune proposition n'a été avancée quant à la possibilité de créer cette pérennité grâce à un montage institutionnel auquel serait confié le gardiennage des déchets sur le long terme, même s'il a été rappelé que certains pays ont, à une époque, envisagé qu'il fallait confier les déchets nucléaires à l'institution militaire... Idée vite abandonnée et dont il n'est plus question nulle part.

Conserver la mémoire et gardiennage sur la longue période, c'est-à-dire au-delà de 100 ans, nécessite peut-être à la fois une population concernée qui aiguillonne les institutions chargées de ces tâches, lesquelles évolueront certainement, et des compétences scientifiques, techniques et industrielles mobilisables aisément par cette population, ou en son sein. C'est le contraire de « l'évacuation », en

anglais « disposal », dont l'historique a montré qu'il a été le fil conducteur du consensus de la communauté scientifique internationale dès les années 50.

Comment faire en sorte que ces conditions soient remplies ? A quels niveaux territoriaux les envisager ?

Pour introduire ce débat, la CPDP a prévu deux exposés :

- l'un sur les résultats d'une étude sur la gestion des dégâts miniers, qui éclaire le rôle du maintien d'une compétence dans la gestion technique de long terme,
- l'autre sur les dispositifs permettant le maintien de la démographie sur le long terme dans des territoires.

<p style="text-align: center;">Qui décide quoi, quand et comment ? « Avancer sans brûler les étapes » : réversibilité pragmatique ?</p>

Marseille - jeudi 24 novembre à 18h

**Parc des Expositions et des Congrès – Parc Chanot
Rond Point Prado
13 000 Marseille**

Beaucoup craignent la politique du fait accompli : la réversibilité des décisions s'est donc imposée comme un sujet central. Mais d'autres ont rappelé une évidence : à ériger en absolu la réversibilité, on risque de ne plus avancer du tout.

En réponse à cette préoccupation, le ministère de l'Industrie a progressivement forgé une règle de comportement : « avancer sans brûler les étapes, évaluer en toute indépendance, s'arrêter si nécessaire ». On peut parler d'une réversibilité pragmatique et réaliste. Cela revient à appliquer aux processus de décision le sens que l'on donne à la réversibilité du stockage. On est fondé à la prendre comme fil conducteur du débat. Cette règle de gouvernement est peut-être la seule qui permette de faire place à la gouvernance, c'est-à-dire à la participation des secteurs concernés à la préparation des décisions.

- **Les étapes : lesquelles ? quel calendrier ? quelle instance de décision ?**

Comment mettre en œuvre et maintenir sur une longue période une telle règle dans le système des institutions responsables ?

- Faut-il inscrire un calendrier en annexe de la loi de 2006 ? Doit-il être organisé en petites étapes ou en étapes plus longues ? Peut-on en donner une esquisse ? Comment tenir compte dans ce calendrier des interdépendances entre décisions de gestion des déchets d'une part et décisions de politique énergétique d'autre part ? Quelles options laisser ouvertes ?

Rappelons ici quelques questions tirées des séances précédentes :

- Quelles étapes définir pour chaque axe de recherche, afin de « ne pas brûler les étapes » ?
- La loi de 2006 peut-elle fixer un calendrier pour toutes ces étapes ?
- Qui décide quoi ?
- Comment rendre systématique le bilan des dangers et des risques sur l'ensemble de la chaîne des opérations induites par la gestion des déchets et des matières nucléaires, en parallèle avec le calcul économique ?
- Sur tous ces points, s'il est difficile voire dangereux de figer trop de détails dans la loi, quelle solution institutionnelle adopter pour tenir à jour le découpage en étapes, coordonner les calendriers, assurer la qualité des instructions ? Instituer un « maître des horloges » ? Quels devoirs et quels pouvoirs lui donner ?
- A qui les déchets appartiennent-ils ? Est-il urgent de traiter cette question ?
- Ne faut-il pas aller plus loin que la vue d'ensemble du domaine, mais en faire un tout ? Quel concept institutionnel peut servir d'outil : celui de tutelle ? de service public ? Le contrôle suffit-il ?

- **Les acteurs : pour « qu'on les croie ».**

Pour « qu'on puisse vous croire »...des rôles clairs

L'intervention de Mme Engström (directrice de l'équivalent suédois de l'Andra) le 22 octobre à la Cité des Sciences et de l'Industrie peut servir de réécriture aux mises en question du système d'acteurs qui ont eu lieu à propos de tel ou tel organisme, en laissant au débat le soin de répondre si il y a ou non problème, et si oui comment le résoudre :

- Les jeux d'opérateurs risquent-ils de prédéterminer la politique ?
- Les fonctions de juge et de contrôleur sont-elles distinguées ?

- La privatisation aura-t-elle ou non une influence sur la sécurité ? L'architecture de la gouvernance doit-elle y être adaptée ?
- L'indépendance du régulateur est-elle suffisante ?
- Au fond, qui est le régulateur ?

La table ronde traitera des deux questions avec :

- Yves Le Bars pour un panorama des dispositifs retenus dans les principaux pays étrangers.
- Le ministère de l'Industrie pour sa manière d'appliquer la règle qu'il a énoncée.
- MM. Claude Biroux et Christian Bataille pour leurs réactions.

D'autres élus ont été sollicités pour leur répondre.

Contacts presse :

Hélène Saint-Raymond : 01 49 09 85 77 – helene.saint-raymond@tbwa-corporate.com

Dominique Danaë : 01 49 09 25 81 – dominique.danae@tbwa-corporate.com

Fax : 01 49 09 27 09